

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Lise LeBlanc		Date d'inspection Le 19 février 2026	
Nom de l'établissement Garderie chez Lise		Numéro de permis 2012206	
Adresse 23 croissant Murielle Dieppe NB E1A 7R3		Numéro de téléphone (506) 862-8345	
Type de permis Garderie éducative à temps partiel	Nombre maximal d'enfants 15	Âges des enfants ÂGE SCOLAIRE	
Personnel SGE Sophie Powers	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité		
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

### Commentaires généraux

La Mentor en Assurance de la Qualité est sur les lieux pour effectuer une inspection de surveillance. Au moment de l'inspection la MAQ vérifie:

- L'affichage bien en vue dans l'établissement
- Les dossiers des enfants
- La planification des activités quotidiennes
- La routine quotidienne
- L'aire de jeu intérieure
- Espaces de rangement
- Les éléments de santé

Au moment de l'inspection, les enfants arrivent de l'école et mangent leur collation. Par la suite, ils participent à une activité individuelle portant sur le thème de l'hiver et des Jeux olympiques.

Tous les éléments vérifiés au moment de l'inspection sont conformes.

original signé par  
Sophie Powers

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 19 février 2026

Date

original signé par  
Lise LeBlanc

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 19 février 2026

Date

*"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"*